

Aménagement du territoire

Le dézonage dans les Alpes profite au LS et aux skieurs

L'emprise sur les champs du futur stade de la Tuilière est compensée à Ollon, ce qui permet à Télé Villars-Gryon de toucher une aide, le «bonus LAT»

Vincent Maendly

Monsieur Milliquet a de quoi quinter. Il ne pourra jamais construire le chalet de ses rêves aux Ecovets, petit hameau proche de Villars. La Commune d'Ollon a déclassé le terrain qu'il possède, redevenu fragment d'alpage en zone agricole. Et le Tribunal cantonal a rejeté son recours. Mais plus tard, ce grand fan du Lausanne Sport se consolera peut-être en sachant que son infortune aura permis à son club fétiche d'évoluer dans un rutilant écrin, le futur stade de la Tuilière. Comme il aime aussi le ski, Monsieur Milliquet s'assiéra dans le nouveau télésiège du Laouissalet, qui relie Villars aux Diablerets, heureux d'avoir contribué à sa construction. Grâce au «bonus LAT».

Ce mécanisme a été imaginé par le conseiller d'Etat Philippe Leuba pour inciter les huit communes des Alpes vaudoises à réduire fissa leurs zones à bâtir notamment surdimensionnées. Car en plaine, le Canton a plusieurs projets à mener tambour battant, lesquels grignotent des terres agricoles. Or, il faut en compenser simultanément chaque mètre carré, comme l'impose la période transitoire instaurée par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Dézonage rapidement

Le deal conclu l'été dernier est le suivant: Château-d'Œx, Ollon, Gryon et consorts lancent rapidement des procédures de dézonage et, en échange, l'Etat booste son soutien financier aux sociétés de remontées mécaniques de la région, qui ont de gros investissements planifiés dans la stratégie Alpes 2020. Des députés de gauche ont grogné devant ce «traitement de faveur» accordé à des communes qui n'ont guère été mesurées dans leur gestion terri-



Le futur complexe sportif de la Tuilière est prévu sur des terrains agricoles dont il faut compenser la perte. SYNTHÈSE/MLZD ARCHITECTS



«Le travail régional s'est fait. Cette complémentarité entre la plaine et la montagne est intéressante»

Jean-Marc Udriot

Président de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises et syndic de Leysin

toriale par le passé. Mais le Grand Conseil a entériné l'accord.

Sa première application touche donc au foot lausannois. Le futur complexe sportif de la Tuilière, devisé à 76,6 millions de francs (notre édition du 13 décembre), empiètera sur 5,6 hectares de champs. Ça tombe bien: l'an dernier, Ollon a pu déclasser 23 hectares de zone chalets, au terme d'une longue procédure lancée il y a près de six ans. Une jolie réserve dans laquelle puiser. La cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Jacqueline de Quattro, vient de signer le PPA Tuilière-Sud. L'acte officiel précise d'ailleurs que les 56 000 m² rendus constructibles sont compensés aux Ecovets par la Commune d'Ollon.

Deux télésièges soutenus

Entre alors en jeu le bonus LAT. Comme les huit communes concernées ont respecté leur part du

contrat - elles devaient lancer avant le 15 novembre des procédures de dézonage pour au moins 30% de leurs surfaces à bâtir excédentaires -, le Canton a donné la récompense. «Concrètement, nos deux nouveaux télésièges inaugurés demain (ndlr: aujourd'hui), celui du Laouissalet et de Perche-Conche, ont reçu une aide étatique à fonds perdu de 7 millions de francs au lieu de 3,5 millions, décrit le directeur de Télé Villars-Gryon-Les Diablerets, Pierre Besson. Le coût total du projet est de 17 millions et la subvention est donc passée de 20% à 40%. Sans le bonus LAT, nous aurions dû sortir ces 3,5 millions de nos fonds propres...» La société allonge déjà 5 millions. Ensemble, l'Etat et la Confédération font de même sous la forme d'un prêt sans intérêt.

Faut-il s'attendre à une rapide avalanche de terrains déclassés dans les Alpes vaudoises grâce à

ce bonus LAT? Pas sûr, car le chemin peut être long. Il a fallu des années pour qu'Ollon, précurseur, puisse rendre sa vocation agropastorale aux 23 hectares sis aux Ecovets. Dans les autres communes qui ont lancé le processus en 2016, nombre de propriétaires touchés ont saisi le Tribunal cantonal. «C'est normal, il fallait s'y attendre. Mais le travail régional s'est fait et cette complémentarité plaine-montagne est intéressante», retient Jean-Marc Udriot, syndic de Leysin et président de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV).

S'ouvrira ensuite la quête d'indemnités pour «expropriation matérielle». A ce jour, ils sont quatre propriétaires à avoir déposé une demande en ce sens auprès de la Municipalité d'Ollon. Parce qu'il n'y a pas que le foot et le ski dans la vie, Monsieur Milliquet se tâte à son tour.

Zone agricole au pied des éoliennes lausannoises

Après les télésièges villardous et les chalets des Ecovets, les éoliennes du parc Eoljorat-Sud s'invitent dans le dossier de la Tuilière. Le complexe sportif va empiéter sur près de 6 hectares de surfaces d'assolement, ces meilleures

terres arables de Suisse qui sont protégées et dont il faut aussi compenser la perte. Et impossible que cela soit aux Ecovets, dont la nature du sol ne répond pas aux critères de qualité. C'est donc dans le périmètre lausannois du parc

éolien que s'opérera le dézonage. Des terrains y sont aujourd'hui colloqués en zone de sports et de loisirs, dans les environs du Chalet-à-Gobet. Ils deviendront donc zone agricole et seront classés surface d'assolement. En attendant que

cette nouvelle affectation entre en vigueur, la compensation viendra provisoirement grever la réserve excédentaire de surfaces d'assolement que compte le canton, précise le Département du territoire et de l'environnement.

L'Etat valide la taxe au poids de Mauborget

Environnement

Le Canton a entériné le nouveau règlement des déchets du village frondeur, qui consacre une «taxe pondérable». A voir comment il l'appliquera

Jacqueline de Quattro vient-elle de signer la paix des braves avec Claude Roulet, syndic de Mauborget? L'avenir le dira, mais la conseillère d'Etat a en tout cas apposé sa griffe au bas du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, voté en décembre par les conseillers généraux du village. Ce texte consacre une «taxe pondérable» de 70 centimes maximum par kilo d'ordures ménagères. Et il doit permettre à la Commune de se plier - enfin - au principe du pollueur-payeur et à la loi vaudoise. Rappelons que Mauborget finance l'élimination des déchets via deux taxes forfaitaires, qui ne sont donc pas proportionnées au volume réel des poubelles de chaque habitant.

«Je pense que cette parenthèse va pouvoir se refermer»

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

Comment la Municipalité va-t-elle faire appliquer son nouveau règlement? C'est la question qui se pose, sachant que les autorités locales ne montrent pas d'entrain à investir dans des bennes spéciales pour peser les déchets. Contacté hier, Claude Roulet ne souhaitait pas encore communiquer sur la suite des événements et la mise en place du nouveau système.

Jacqueline de Quattro, elle, salue la volonté de la Commune «de se mettre en conformité avec les législations cantonale et fédérale». «Même si le Conseil d'Etat a dû faire preuve de fermeté pour arriver à ce résultat, ajoute-t-elle. Il appartient maintenant à la Commune de veiller à la mise en œuvre dans les meilleurs délais de son règlement. Nous lui avons demandé de nous informer dès que cela sera fait et de nous indiquer également le montant des taxes qu'elle percevra cette année. Je suis confiante et je pense que cette parenthèse va pouvoir se refermer.» **V.M.A.**

Naissances



Ribeiro Schiele **HUGO, MIGUEL**
10 janvier 2017 à 7 h 46

Kisbán **DÉNES**
10 janvier 2017 à 11 h 10

Gelmo **PABLO, LORENZO**
10 janvier 2017 à 14 h 00

Pittet **GRÉGORY, PASCAL**
11 janvier 2017 à 12 h 27

Baumgartner **ALEC**
13 janvier 2017 à 0 h 24

Wiecek **OLIVIA**
15 janvier 2017 à 18 h 54

Les canards préfèrent le canton au Grand-Nord

Les Grangettes
On dénombre plus de macreuses ou de morillons qu'habituellement en raison du froid dans le nord de l'Europe, et aussi un hôte de la Baltique



Une harle piette de la Baltique loge aux Grangettes.

«Si le froid polaire dans le nord de l'Europe persiste, les effectifs de certaines espèces de canards devraient encore augmenter chez nous. Et nous pourrions avoir d'autres belles surprises», explique Olivier Epars, ornithologue gestionnaire de la réserve naturelle des Grangettes. Les températures glaciales sur le continent entraînent les canards vers le sud et... dans le canton. Cette tendance est marquée dans la basse plaine du Rhône et dans la partie supérieure du Léman. Pour preuve, une femelle de harle piette, hôte rare

(quatre apparitions en vingt ans), venue de la mer Baltique, a pris ses quartiers à l'embouchure du Grand Canal. Caractérisant les vagues de froid, ce canard niche habituellement dans les forêts boréales marécageuses.

Si la macreuse brune - une mangeuse de moules qui se tient au large des berges - est une résidente régulière des Grangettes, les ornithologues en ont dénombré 113 lors du traditionnel comptage

de samedi dernier, au lieu de cinq à six dizaines ces dernières années. «Il y en a sans doute plus, mais les vagues du lac nous ont empêchés de les dénombrer toutes», précise Olivier Epars.

Le froid de canard dans le Nord a aussi incité les fuligules morillons à s'envoler en plus grand nombre pour les Grangettes depuis le début de l'an, faisant remonter les effectifs de l'espèce dans le périmètre de la réserve à 4684 individus, après des années de forte baisse. Mais cette hausse est peut-être aussi due à l'apparition dans la région d'un coquillage importé récemment, le corbicule, que le fuligule morillon pourrait s'être mis à manger en plus de la moule zébrée, son mets principal.

Globalement, le nombre de fuligules morillons a diminué depuis les années 1990, où on en a compté jusqu'à 14 700 individus dans la ré-

serve naturelle. «Car, en raison du réchauffement climatique, ils sont moins forcés de descendre jusque chez nous», commente Olivier Epars. Actuellement, ils restent, normalement, plus près de leurs lieux de reproduction, marais du nord de l'Europe et de la Sibérie.»

En revanche, les martins-pêcheurs - qui ne sont pas des canards - se font discrets. Ils ont probablement payé un lourd tribut aux frimas. Car, pour eux, l'accès à la nourriture est restreint avec les étangs qui sont en partie gelés. Ces temps, les oiseaux apprécient le pain qu'on leur donne...

Si le froid polaire persiste, l'apparition aux Grangettes d'un cygne de Bewick, déjà présent sur le lac de Neuchâtel, n'est pas exclue. Peut-être les intéressés en verront-ils un lors de l'excursion organisée le 12 février par la Fondation des Grangettes. **Claude Béda**